



CHARTRE DU JARDINIER

JARDINS FAMILIAUX DE GARCHES

La microagriculture à la fois productive, respectueuse du vivant et créatrice de parcelles attractives, pratiquée par les adhérents des Jardins familiaux de Garches permet de pérenniser le site d'exploitation et assure localement des fonctions économiques, sociales et environnementales. La viabilité de cette activité oblige chaque jardinier à adopter des méthodes culturales écologiques.

Chaque adhérent s'engage à gérer son potager en étant très respectueux du sol, de l'air, de l'eau, de l'environnement.

Protéger le sol en pratiquant une bonne gestion de la matière organique. Le travail du sol est principalement manuel. Il permet de mettre en culture potagère la totalité de la parcelle. La fertilité du sol (maintien du taux d'humus et de la vie de la terre) est préservée en faisant des apports réguliers de matière organique (compost, fumier, engrais verts, ou autres amendements organiques...) pour que les végétaux viennent y puiser tous les éléments minéraux nécessaires à leur développement. Chaque parcelle est équipée d'un composteur pour valoriser l'ensemble des déchets végétaux produits par le potager. Le jardinier évite d'imperméabiliser le sol.

Economiser l'eau. Arroser en tenant compte des précipitations, au bon moment, à l'aide d'un arrosoir, au pied de chaque légume, selon les besoins en eau de la culture. Le jardinier pratique régulièrement le binage des cultures, le paillage pour limiter l'évaporation. Il espace les arrosages de quelques jours pour permettre aux racines de se développer en profondeur. Il évite ainsi d'asphyxier la plante en l'inondant. Les tuyaux d'arrosage sont tolérés. D'un diamètre de 10 mm maximum, ils serviront exclusivement à remplir la réserve d'eau. Ils seront débranchés et remis après chaque utilisation.

Respecter la réglementation pour protéger les plantes et l'environnement. La nouvelle réglementation acceptée par l'ensemble des professionnels du jardinage amateur a défini, dans le cadre des accords Ecophyto et de la loi Labbé, les gestes à retenir. L'usage des produits phytosanitaires de synthèse est interdit depuis 2019, à l'exception des produits autorisés en agriculture biologique. Les produits à faible risque, les produits de biocontrôle, les substances de base et micro-organismes peuvent être utilisés en lutte biologique. Conscient des risques encourus et des conséquences liées à l'utilisation des pesticides pour sa santé ou pour l'environnement, le jardinier amateur utilise de préférence des traitements naturels comme des purins ou décoctions de plantes, ortie, fougère, grande consoude ... pour lutter contre les bioagresseurs (pucerons, limaces...) et les maladies.

Produire des légumes en bonne santé pour sa propre consommation familiale. Le jardinier amateur doit mettre en place une procédure de prévention, en combinant des bonnes pratiques et l'observation régulière des pathologies des plantes. Il doit privilégier le désherbage manuel, la lutte biologique, les associations de plantes bénéfiques, la rotation des cultures sur un cycle de 3 ou 4 ans ...

Respecter la réglementation pour protéger les prédateurs naturels utiles au jardin. Le jardinier se doit de protéger la faune sauvage en se reportant aux diverses réglementations, comme l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection. L'enlèvement des œufs, des nids, la mutilation, la capture, la destruction ou l'enlèvement des animaux, la perturbation intentionnelle, pour autant qu'elle remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée, sont interdits. Le hérisson bénéficie d'un statut de protection total par l'arrêté du 23 avril 2007.

Le site des Jardins familiaux participe aux efforts collectifs de protection de la nature. Il est devenu «Etablissement Refuge LPO» (Ligue pour la Protection des Oiseaux) par convention, depuis 2016. En s'associant à un programme national de protection de la nature et de préservation de la biodiversité, le jardinier s'engage à adopter des gestes éco-citoyens, à pratiquer un jardinage au naturel, à protéger la faune sauvage locale, à respecter les principes de la biodiversité. Il facilite l'installation de ruches. Des jardiniers apiculteurs pratiquent l'apiculture sur des zones bien définies, dans le cadre de conventions.

S'informer des bonnes pratiques du jardinage au naturel

- auprès des voisins jardiniers expérimentés par des échanges réguliers au cours des saisons
- en participant aux échanges de connaissances organisés par l'Association,
- sur le site <https://www.jardiner-autrement.fr> en s'abonnant à la lettre d'information mensuelle pour connaître les différentes recommandations des plans Ecophyto pour les jardiniers amateurs et la pratique du jardinage au naturel.